

## Assemblée communale du 28 mai 2013

\*\*\*\*\*

En présence de 15 personnes, M. Luc Déglise, syndic, ouvre cette assemblée communale ordinaire en saluant tous les participants et en les remerciant d'avoir répondu favorablement à l'invitation du Conseil communal.

Se sont excusés : Mmes Mélanie Gendre, Evelyne Gendre, Mireille Gendre, MM. Bastien Gendre, Fabrice Gendre, Laurent Kilchoer, Fabien Déglise et Ludovic Déglise.

L'assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille d'Avis Officiels du 17 mai 2013, par affichage au pilier public et par tout-ménage. Selon l'art. 18 de la LCo, l'assemblée vote à main levée, à moins qu'une demande de vote à bulletin secret soit expressément demandée et acceptée par 1/5 des citoyens présents.

Le tractanda suivant est proposé aux citoyens :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2012**
2. **Rapport d'activité du Conseil communal**
3. **Comptes 2012 et approbation**
4. **Budget d'investissement 2013 : complément d'investissement pour les routes communales**
5. **Modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées bassin Gérine – Nesslerera (AIGN)**
6. **Election d'une commission communale des naturalisations**
7. **Règlement du droit de cité communal**
8. **Modification de limite du DP communal – approbation**
9. **Divers.**

Aucune remarque n'est émise au sujet du tractanda.

Sont nommés scrutateurs : Mme Marguerite Dupraz et M. Frédéric Gendre.

Le Syndic transmet les mutations relatives au contrôle des habitants, enregistrées depuis la dernière assemblée communale :

### Statistique de la population de Villarsel-sur-Marly au 28 mai 2013

*Population: 88 habitants dont 54 électeurs et électrices et 22 personnes de nationalités étrangères. 17 enfants et jeunes ont moins de 18 ans. 2 sont scolarisés à Marly Cité, 1 dans une classe spéciale et 4 vont au CO.*

Départs depuis la dernière assemblée :

Mme Gabriella Raemy pour la commune de Fribourg

Mme Danièle Legras-Pavlovic pour la commune de Fribourg.

Arrivées depuis la dernière assemblée :

Monsieur Yannick Jemmely, arrivé le 1<sup>er</sup> février 2013 au chemin de Villarsel 2

Monsieur Rafael Valladares Molina, son épouse Mme Valladares Serrano Lemus Carolina et leurs enfants Grace Katherine et Ralph, de nationalité hondurienne, arrivés le 1<sup>er</sup> avril 2013 au chemin de Villarsel 8.

Décès : aucun

Naissances : aucune

Citoyenneté : aucune.

## **1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 17.12.2012**

Comme indiqué dans le tractanda, il n'est pas prévu de lire le procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2012. Or, comme le procès-verbal était illisible sur le site internet de la commune, suite à une erreur informatique, le Syndic demande à l'assemblée si quelqu'un désire que ce dernier soit lu. Aucun citoyen ne demande la lecture du procès-verbal.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2012 est accepté, sans modification, avec remerciements à son auteur.

## **2. Rapport d'activités du Conseil communal**

Le Syndic informe les citoyens du rapport d'activités du Conseil communal :

Depuis la dernière assemblée communale, le Conseil communal s'est réuni à 10 reprises et a traité principalement les sujets suivants :

a) Service des Tutelles

Mme Cristel Lauper Dos Santos tutrice engagée à 50 %, suite au départ à la retraite de Mme Claudia Cotting, a décidé de quitter le service durant sa période probatoire. D'entente avec le Préfet, la Commission du Tuteur a pu engager une des candidates non-retenues lors du premier choix, ceci sans devoir remettre le poste au concours. Ainsi, c'est Mme Corinne Macheret, qui travaille actuellement au Service social de la Commune de Villars-sur-Glâne, qui a été engagée. Pour information, le poste de secrétaire à 50 % a été attribué à Mme Christel Dupasquier de Marly.

b) Crèche Capucine

Le groupe de travail a étudié la meilleure solution afin d'assurer l'avenir de cette crèche, à savoir de proposer une modification des statuts, la crèche devenant intercommunale. Une assemblée sera prochainement agendée afin de :

- approuver les nouveaux statuts
- élire les nouveaux organes de cette nouvelle entité.

c) Fusion de communes

Le Syndic présente la suite du processus du projet de fusion :

- Le 9 janvier dernier : séance de présentation du plan de fusion aux Conseils communaux du périmètre concerné. Le préfet a souligné les points suivants :
  - Il s'agit d'un plan de fusion et non pas d'un projet de fusion
  - Ce plan de fusion est indépendant des diverses pré-études menées par certaines communes
  - Les communes doivent se prononcer sur ce plan présenté
  - Le Conseil d'Etat va étudier et approuver ou modifier ce plan de fusion, selon les remarques des communes
  - Afin de présenter ce plan à toute la population, une séance d'information, organisée par les communes et la Préfecture, sera agendée en été 2013
  - La séance d'information prévue à Villarsel-sur-Marly est agendée pour le 28 août 2013.
- Commentaires du Conseil communal par rapport au plan de fusion présenté :
  - Le 2<sup>ème</sup> décret d'encouragement aux fusions est trop rapproché du 1<sup>er</sup> décret de 2002
  - Les prises de position des différents services de l'Etat font ressortir une certaine indifférence de la part de la majorité des Directions (« ça ne va pas changer grand-chose, etc. »). Seuls le SECA et le Service de la Mobilité mettent le doigt sur certains éléments pertinents tels que le problème du centre de la nouvelle commune, le développement futur des zones desservies par les transports publics, etc...
  - Dans le plan proposé, on ne trouve pas de véritable centre-fort
  - Aucune des deux variantes ne satisfait le Conseil communal car il n'est pas tenu compte des différentes collaborations intercommunales existantes
  - Le plan idéal doit englober les 9 communes du bassin du cycle d'orientation de Marly (nombreuses collaborations existantes, unité pastorale, etc.).

d) Cercle scolaire

- Marly Grand-Pré : la construction du nouveau bâtiment, en complément du pavillon 2, va commencer cet automne. L'école comprendra 14 salles de classes primaires, 2 salles des maîtres, 9 salles d'appui, 4 salles ACM-ACT, 1 salle commune d'accueil, 1 espace lecture, pour un coût d'env. 16 millions de francs. La mise en service est prévue pour septembre 2015
- Marly Cité : rénovation du bâtiment Chevalier 7 avec la création de 2 salles pour l'école enfantine, pour la rentrée 2013.
- Informatique scolaire : le Conseil général de Marly a voté un crédit de Fr. 150'000.— pour le début du renouvellement du parc informatique de nos écoles, en 2013. Les nouvelles technologies seront largement développées puisqu'il est prévu d'acquérir des portables, des tableaux interactifs, des tablettes, des scanners, etc... 4 classes de Marly Cité seront équipées, elles feront office de classe pilote.

e) Sapeurs-pompiers : protection respiratoire

Une nouvelle convention relative à la protection respiratoire entre le corps des sapeurs-pompiers de Marly et de Petite-Saraine (Treyvaux, Arconciel, Ependes, Senèdes) a été signée. Elle remplace une ancienne convention établie entre Ependes et Marly.

f) Accès internet au bureau communal

Une connexion internet a été installée au bureau communal dans le but de faciliter le travail de la secrétaire communale qui peut ainsi effectuer toutes ses tâches depuis ce local.

En plus des points susmentionnés, le Conseil communal a traité les affaires courantes, participé aux assemblées intercommunales et régionales et aux diverses commissions, ce qui représente un engagement non-négligeable.

Le Syndic termine son rapport en remerciant ses collègues du Conseil communal, la secrétaire et la caissière pour tout le travail accompli au service de notre commune, dans un bon esprit de collégialité et de collaboration.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, le Syndic passe au point suivant du tractanda.

### **3. Comptes 2012 et approbation**

M. Luc Déglise commente les résultats des différents postes du compte de fonctionnement qui laisse entrevoir une perte, pour l'année 2012, de Fr. 3'389.95.

Remarques générales :

- distribution d'eau : la nouvelle loi entrée en vigueur en 2012 (avec un délai de 8 ans pour la mise en application) prévoit une couverture à 100 % des charges, ce qui n'est

pas le cas actuellement. Le Conseil communal devra étudier dans les années à venir une éventuelle augmentation du prix de l'eau.

- épuration : un montant de Fr. 9'364.45 a été attribué à la réserve.
- déchets : les taxes couvrent le 70 % des charges, comme le prévoit la base légale.
- amortissement supplémentaire : suite à la vente d'une parcelle communale (Valladares), un bénéfice comptable de Fr. 127'440.70 a été réalisé. Comme le bénéfice de la vente ne peut pas servir à couvrir les frais de fonctionnement, il doit être entièrement amorti.

Pour les investissements :

- charges pour un montant de Fr 23'949.15 :
  - o Frais de vente de la parcelle
  - o Construction de conduites EP
- produits pour Fr 158'794.05 :
  - o vente d'une parcelle
  - o taxes de raccordement
  - o subvention
- La fortune nette au 31 décembre 2012 est de CHF 453'710.67.

Le Syndic donne la parole à M. Benjamin Gaillard, président de la Commission financière, pour la lecture de son rapport. Le président de la Commission donne lecture du rapport et demande à l'assemblée d'approuver les comptes 2012.

Aucune question n'est formulée à la commission financière.

A la question « Que toutes celles et ceux qui approuvent les comptes de fonctionnement et des investissements 2012 s'expriment par main levée ».

Les comptes 2012 de la Commune de Villarsel-sur-Marly sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée communale.

#### **4. Modification du budget d'investissement**

Le budget 2013 prévoit un montant de Fr. 30'000.— destiné à l'aménagement de la route communale, dans le secteur des nouvelles villas.

Au vu de l'état des routes, suite à une météo hivernale difficile, le Conseil communal envisage la remise en état d'autres tronçons de la route communale. Le Syndic donne la parole à Dominique Gendre, en charge du dicastère, pour de plus amples informations à ce sujet :

- Nos routes communales ont souffert durant l'hiver car les conditions ont été rudes.
- Suite à ce constat, le Conseil communal a demandé 3 offres comparatives à des entreprises spécialisées pour la réfection de différents secteurs
- Pour l'heure, aucune adjudication n'a été effectuée
- Une vision locale, avec le Service de l'Agriculture, est prévue afin de déterminer si des éventuelles subventions cantonales et fédérales pour des secteurs à prépondérance agricole peuvent nous être allouées.

- A cet effet, le Conseil communal demande une rallonge de Fr. 50'000.-- du budget initial qui se montait à Fr. 30'000.--. Un montant total de Fr. 80'000.— serait donc alloué à la réfection de l'ensemble des tronçons de la route communale.

Luc Déglise tient à préciser que les offres ont été demandées pour tous les secteurs qui ont souffert durant l'hiver. Cependant, tous ne seront pas forcément réalisés. Le Conseil communal jugera, dès lors, de leur réalisation par rapport aux subventions accordées.

La parole n'étant pas demandée, le Syndic procède au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui approuvent une modification du budget d'investissement 2013 pour les routes communales (rallonge de Fr. 50'000.—) s'expriment par main levée ».

La modification du budget d'investissement 2013 est approuvée à l'unanimité par l'assemblée communale.

## **5. Modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées bassin Gérine – Nesslerera (AIGN)**

Suite à l'approbation de la nouvelle clé de répartition des charges de l'AIGN, il a été décidé de mettre à jour et, par la même occasion, de procéder à un toilettage complet des statuts.

Luc Déglise passe en revue tous les articles et explique les diverses modifications prévues par les nouveaux statuts.

Le Conseil communal, après avoir étudié la nouvelle version des statuts, propose à l'assemblée communale d'accepter la modification des statuts de l'AIGN.

La parole n'étant pas demandée, on peut passer au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui approuvent la modification des statuts de l'AIGN s'expriment par main levée ».

La modification des statuts de l'AIGN est acceptée à l'unanimité par l'assemblée communale.

## **6. Election d'une commission communale de naturalisation**

Alors qu'une demande de naturalisation est en cours, le Conseil communal doit procéder à l'élection d'une commission communale de naturalisation. Etant donné le peu de dossiers à traiter, le Conseil communal propose, par souci de simplification, d'élire le Conseil communal « in corpore » au sein de la commission communale de naturalisation.

Henri Gendre se dit surpris par cette proposition et relève que, si le Conseil communal est intégralement membre de la commission de naturalisation, c'est une étape prévue par la loi qui est éliminée, ce qui n'est pas acceptable de son point de vue.

En effet, il estime que si la commission de naturalisation doit donner son préavis au Conseil communal, il est difficilement admissible que ce soit les mêmes personnes qui y soient représentées. M. Gendre doute du point de vue légal de cette solution et se propose à intégrer la commission communale de naturalisation.

M. Luc Déglise précise que la solution proposée par le Conseil Communal a été évoquée par souci de simplification et qu'elle est en vigueur dans plusieurs communes, sans que, à sa connaissance, il n'y ait de problème juridique.

M. Luc Déglise précise que lui et ses collègues du Conseil sont bien évidemment enchantés si d'autres citoyens veulent intégrer cette commission communale.

Frédéric Gendre est également intéressé. Cependant, comme son frère Henri Gendre vient de se proposer candidat, M. Luc Déglise demande d'éviter d'élire 2 membres d'une même famille au sein de la commission communale de naturalisation.

Après discussion, les membres suivants sont proposés :

- GENDRE Henri
- DUPRAZ Marguerite
- GAILLARD Myriam
- BARETT Regula
- KILCHOER Alphonse

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent que les personnes susmentionnées soient élues au sein de la commission communale de naturalisation s'expriment par main levée ».

La proposition est approuvée à l'unanimité par l'assemblée communale.

## **7. Règlement communal sur le droit de cité**

La commission communale de naturalisation étant élue, le Conseil communal propose un règlement communal sur le droit de cité.

Après la présentation du règlement communal sur le droit de cité et de la discussion qui a suivi, le Syndic propose de passer au vote :

« Que toutes celles et ceux qui approuvent le règlement communal sur le droit de cité se prononcent par main levée ».

Le règlement communal sur le droit de cité est accepté, à l'unanimité, par l'assemblée communale.

## **8. Modification de limite du domaine public (DP) communal – approbation**

Luc Déglise présente ce point en débutant par un historique afin de clarifier la situation aux citoyens.

- En 2010, l'art. 4018 formait une seule parcelle communale
- Création de parcelles communales à bâtir, conformément au PAL en vigueur, ainsi que d'une parcelle de route et d'une parcelle agricole.
- Lors de l'assemblée du 5 avril 2011, l'assemblée a approuvé le verbal et le transfert de propriété de l'art. 4033 de la commune au DP communal.
- En 2013, comme le premier verbal était inscrit, il a été jugé plus simple de réunir les 2 fonds du DP afin de ne pas devoir borner la limite entre ces 2 parcelles qui auraient dues être matérialisées au milieu du nouveau bitume.

Après la présentation du sujet, la parole n'étant pas demandée, le Syndic propose de passer au vote :

« Que toutes celles et ceux qui approuvent la modification de limite du DP communal, telle que mentionnée dans le verbal de réunion, se prononcent par main levée ».

La modification de limite du DP communal est acceptée, à l'unanimité, par l'assemblée communale.

## **9. Divers**

Henri Gendre remercie le Conseil communal pour son engagement et son excellent travail.

La parole n'étant plus demandée, M. Luc Déglise, syndic, peut clore cette assemblée communale à 22h05 en remerciant les participants pour leur attention et en les invitant à partager le verre de l'amitié et les douceurs préparées par les citoyennes.

La secrétaire :

Le Syndic :